

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 2 (1864)  
**Heft:** 42

**Artikel:** Variété : histoire du sabbat  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-177309>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sérieuse, le Parlement a introduit la tolérance légale du système métrique.

Ensuite d'une décision récente prise par *soixante* compagnies de chemins de fer allemands, le système métrique sera dorénavant employé dans l'administration de ces compagnies.

Le Zollverein vient aussi de prendre le système métrique comme base des réformes qu'il apporte dans le gâchis des mesures allemandes.

La Belgique, l'Italie, l'Espagne, etc., ont adopté depuis plus ou moins longtemps le système métrique d'une manière exclusive.

En présence d'un tel mouvement, pouvons-nous rester immobiles ? — Non ! nous devons suivre ce mouvement et participer à ce grand progrès économique dont les conséquences peuvent être plus importantes qu'elles ne le paraissent aujourd'hui.

Un mot, pour finir. La Suisse n'est pas si étrangère qu'on peut le croire au système métrique français. Les kilomètres, les kilogrammes, les litres ont acquis depuis longtemps leur naturalisation dans notre pays. L'administration fédérale ne donne-t-elle pas déjà sa sanction à ces mesures quand elle fixe en centimètres la largeur du drap qu'endosseront nos postillons, quand elle emploie le mètre dans la construction de notre carte fédérale ? Il nous paraît difficile après cela, et dès que les Hauts Conseils de la nation sont nantis de la question, de ne pas la trancher dans le sens le plus favorable au progrès.

S. C.

### L'oiseau échappé.

*Air de : La légère.*

Commissaire !

Commissaire !

L'oiseau quitte sa volière ;

Commissaire,

Cette affaire,

En ce jour,

Est un beau tour.

Commissaire fédéral,

La chose en plein vous regarde ;

Que n'appelerz-vous la garde .

Qui veille sur l'arsenal ?

Oui, votre pigeon s'envole

Vers des climats fortunés ;

Inscrivez au protocole

Ce dououreux pied de nez.

Commissaire !

Commissaire !

L'oiseau quitte, etc., etc.

Les murailles de papier

Ferment bien mal une cage :

Un homme prudent et sage

Ne doit guère s'y fier,

D'un coup de bec ou de patte  
Le captif est délivré ;  
Et sa plume délicate  
N'a pas un brin d'effleuré.

Commissaire !

Commissaire !

L'oiseau quitte, etc., etc.

Cet impudent roitelet,  
En quittant un si bon maître,  
N'a pas même fait paraître  
Quelque signe de regret.  
Mais il reviendra sans doute  
Pour consoler ses amis  
De la funeste déroute  
Qui les a tous compromis,

Commissaire !

Commissaire !

L'oiseau quitte, etc., etc.

Braves gens de mon pays,  
Grands, petits propriétaires,  
Confiez aux commissaires  
Les destins de vos brebis.  
Ils les garderont, je pense,  
Comme ils ont gardé l'oiseau,  
Et vers les gazons de France  
Laisseront fuir le troupeau.

Commissaire !

Commissaire !

Plus d'oiseau dans la volière.

Commissaire,

Cette affaire,

En ce jour,

Est un beau tour.

J. B.

### VARIÉTÉ.

#### Histoire du sabbat.

Selon les uns, le sabbat se tient en l'air ; selon d'autres, au bord d'une fontaine, ou dans des lieux solitaires, les sombres forêts. Bien entendu que l'on s'y rend par la cheminée, et monté sur un balais frotté d'une graisse préparée à cet effet. Les plus initiés prétendent que c'est la graisse d'un chat tout noir ayant subi certaines préparations mystérieuses. Le sabbat est présidé par le diable, et composé de personnes qui ont fait un pacte avec lui. Arrivé dans le lieu du rassemblement, on danse autour d'un grand feu, attisé par des diabolots. Un festin splendide est préparé et attend les joyeux convives. Tout est servi avec la plus grande somptuosité : de belles tables, des tapis, des couverts en or, et le tout parsemé de diamants et de pierres précieuses. Les réjouissances durent jusqu'au jour. On disait aussi la messe au sabbat : le célébrant était revêtu d'une chappe noire sans croix. Après avoir mis

l'eau dans le calice, il tournait le dos à l'autel, puis élevait un rond de rave teint en noir, au lieu d'hostie ; il aspergeait les assistants d'un liquide particulier, fourni par le diable lui-même. Le banquet achevé, le démon interrogeait ses fidèles sur le mal qu'ils avaient pu faire depuis la dernière réunion.

Les mieux venus se trouvaient ceux qui s'étaient voués avec le plus de zèle et de distinction à l'œuvre de destruction : ceux qui avaient eu pitié de l'homme, de ses œuvres et de la société, étaient moqués et battus ; puis Satan leur faisait renoncer à *Dieu, chresme et baptême*, et leur donnait de la poudre malfaisante, qui servait à empoisonner les hommes et les troupeaux. Enfin, Satan apparaissait sous la forme d'un bouc noir, et se consumait en feu. Les sorciers recueillaient les cendres pour s'en servir dans l'exécution de leurs mauvais desseins.

Les uns attribuent l'origine du sabbat aux druidesses. Les femmes, après l'abolition du culte des druides, continuèrent à en observer les pratiques ; et dès lors on conçoit la difficulté qu'il y eut à les faire cesser. Ces femmes croyaient bonnement aller au sabbat, ou que Dieu leur prêtait, la nuit, des montures pour courir à travers les airs. D'autres présument, avec plus de vraisemblance, que ces mystères nocturnes ne sont qu'un reste de ces cérémonies celtes et romaines auxquelles on assistait masqué et affublé de comes, de peaux de bêtes, faisant mille extravagances, mille infamies qu'une plume pudique répugnerait à décrire.

Le christianisme étant devenu la religion générale, les anciens croyants demeurèrent longtemps attachés à leurs dogmes, ou plutôt aux pratiques de leur culte ; mais il fallut se cacher, s'envelopper des voiles de la nuit et se déguiser, pour s'y livrer avec plus de sécurité.

La Suisse, dit notre historien national Jean de Müller, croit beaucoup aux revenants ; les mânes des morts et les dieux des ombres recevaient ses adorations. Fidèles à cette tradition, nos ancêtres, leurs descendants, nous ont transmis cette croyance ; tous les châteaux démolis ou abandonnés des vivants sont peuplés de revenants terribles : ils y font, avec les chaînes qu'ils traînent après eux, un vacarme épouvantable ; quelquefois silencieux, ils apparaissent enveloppés d'un linceul, au-dessus des murailles, et on les distingue parfaitement à la pâle lumière de la lune ; mais quelle ne doit pas être la terreur de la veuve, lorsque dans le silence de ses nuits solitaires et désolées, elle entend marcher dans sa chambre..., pousser un soupir..., remuer un meuble et tirer les rideaux de son lit... Ciel ! c'est l'âme gémissante de son mari qui vient de demander des prières pour sa délivrance du purgatoire, ou qui s'avance indigné, pour lui reprocher sa damnation.

Ce préjugé s'est conservé jusqu'à nos jours, dans nos campagnes, et parfois aussi dans le voisinage des villes. Nos lecteurs connaissent tous cette maison située

au bord du lac, à peu de distance de Lausanne, et que l'on disait hantée.

Chaque nuit, un bruit effroyable s'y faisait entendre ; un bruit lugubre de chaînes et de voix lamentables, dont l'explication fut donnée il y a peu d'années par la découverte d'un conduit d'écoulement que l'on ignorait. Ce conduit, s'ouvrant au bord du lac, recevait les vagues qui s'y engouffraient, et qui jointes au bruit du vent, formaient en effet les sons plaintifs, jusqu'alors attribués aux esprits.

### La Bibllia nàuva.

Ne lei avâi tzi Djâbrenent qu'on vîllio Testament tot dégrussi, et que lei manquâvè onco bounadrâi dë folliets. L'étai lo premi dè la famille, Daniè, qu'avâi hèretâ la granta Bibllia dau père, car l'è d'ordenèro lo premi qu'hèretè la Bibllia, iò l'è que sant inscritès lè morts et lè naissances. Et ci Djâbrenet, qu'ètai prau on boun hommo, l'alla au prîdzo le dzo dau djònno, iò l'ohie lo menstre que ne badenâvè pas, et que lau dese que n'étai pas onna via dè vivre dinse sein lierre la Bibllia, et que falliâi pas ìtre mo l'ébahi se lè z'annâies dévegnant adi plie crouïès, et se lei avâi la maldi dei truffès : lè dzein étant trau metcheints. Iò noutron Djâbrenet, ein saillesseint dau prîdzo, sè peisa dinse : N'è pas l'eimbarras, tè faut atzetâ onna Bibllia, et lo desando que vegne, l'amena on berrot dè truffès au marzì, et l'atzeta onna balla granta Bibllia, avoué de la gross'ècretoura, so desâi, que lei cota onna pîce dè cinq francs.

Djâbrenet étai on bocon retreint, è trovâvè que l'avâi bin prau pahi sa Bibllia, quand bin que l'ein avâi volliu onna granta balla avoué de la gross'ècretoura. Et quand fut arrevâ.... « Vâitzé onna Bibllia, vos oùdè, lè z'einfants, que dese dinse.... mâ lo diabllio mè bouriâ ! se l'ein a ion que la totze, pâut compta d'avâi onna repassâie que s'ein soveindra. »

(*Communiqué.*)

L. FAVRAT.

### Fête de la Société des vigneron

célébrée à Vevey, le 17 août 1791.

(Suite.)

Après la parade, la Société des Vignerons aura un repas champêtre. Ce repas sera intéressant par l'image de sa simplicité. Une très longue table, pour plus de cent couverts, dressée dans une longue allée de marronniers, en lieu public nommé *derrière l'Aile* ; voilà comme nos honnêtes vigneronns dîneront. Ce dîner n'est que par souscription, vu que cette Confrérie n'a point de fonds pour le rendre général. Les Vignerons qui ne sont pas de la souscription se font porter le dîner de chez eux au dit endroit et mangent et s'amusent en compagnie avec les autres.

*Explication de la marche.*

1. L'Hoqueton de la Société, en habit noir.
2. Deux vigneronns couronnés, pour s'être distingués dans leur culture.